

Contact :
Arnaud Le Roy,
Directeur du projet INFLOW
arnaud.leroy@brest.port.bzh

Brest, le 12 octobre 2026

Réf. : INF-GEN-MOA-TTZ-BPT-COU-010018-A

NOTE D'INFORMATION

Objet : Avis périodique indicatif au lancement des consultations de maîtrise d'œuvre du projet InFloW

*Les présentes informations sont communiquées à titre purement informatif afin de préparer les opérateurs économiques à la future consultation. Elles ne constituent pas un dossier de consultation des entreprises et sont susceptibles d'évoluer jusqu'au lancement de la procédure de passation. **Seule la publication ultérieure de l'avis de marché engagera la procédure***

La maîtrise d'ouvrage du projet InFloW, représentée par la société BrestPort, a l'honneur de vous informer du lancement prochain des consultations relatives à deux marchés de maîtrise d'œuvre.

BrestPort a retenu le principe d'un allotissement des missions de maîtrise d'œuvre du projet selon l'organisation suivante :

- **Lot de maîtrise d'œuvre n°1 : Terre-pleins, voiries, réseaux, et aménagements du quai EMR et des arrières-quais QR5 et QR4**, comprenant notamment :
 - le terrassement et VRD des terre-pleins, des voiries et des arrières-quais ;
 - le dévoiement de la canalisation de sable ;
 - les ouvrages localisés de renforcements des portances des terre-pleins (y compris arrière-quai QR5 et QR4, le cas échéant) ;
 - les éventuelles fondations ou ouvrages pour les structures de ripage de colis lourds sur terre-plein ;
 - le pad renforcé du quai EMR (ainsi que le dévoiement des réseaux associés) ;
 - les systèmes d'amarrage et d'accostage au quai EMR ;
 - ainsi que les éventuels systèmes d'amarrage complémentaires nécessaires au projet à l'arrière-quai du QR5.
- **Lot de maîtrise d'œuvre n°2 : Interface de mise à l'eau, aménagements maritimes et adaptations des quais d'armement, d'attente et d'essais**, comprenant notamment :
 - le dragage (élargissement et approfondissement) des souilles ;
 - le renforcement éventuel de la souille du quai EMR pour l'accueil des navires jack-up ;
 - l'ensemble de l'interface de mise à l'eau incluant le tapis d'échouage, l'ouvrage de franchissement et les éventuelles dalles et ouvrages de transition avec le terre-plein, notamment pour franchir la zone moins capacitaire à proximité de la digue d'enclôture ;
 - la déconstruction de l'appontement sablier ;
 - ainsi que les systèmes d'amarrage et d'accostage et les éventuelles réparations et/ou renforcement de quais associés pour les quais QR2, QR3 et/ou QR4.

Les candidats pourront présenter une candidature et une offre pour chacun des deux lots. Toutefois, un même opérateur économique, seul ou en groupement, ne pourra se voir attribuer qu'un seul lot.

Cette organisation résulte d'une analyse technique, opérationnelle et juridique menée par BrestPort. Elle vise à garantir une cohérence technique optimale des études, à limiter les risques aux interfaces, à préserver des périmètres de marchés cohérents avec les compétences et capacités des acteurs du

marché susceptibles de se porter candidats, tout en respectant les principes de prévention des conflits d'intérêts applicables aux marchés publics et d'égalité de traitement des candidats.

Elle répond également à un objectif de limitation des interfaces pour les futurs marchés de travaux qui résulteront de ces études, tout en laissant ouvert un sous-allotissement cohérent de ces marchés pour s'adapter au paysage concurrentiel.

Au vu de ce qui précède, et compte tenu des clauses de non-candidature aux marchés de maîtrises d'œuvres figurant dans les accords-cadres d'assistance à maîtrise d'ouvrage en cours, , la maîtrise d'ouvrage vous informe que :

- L'AMO Terrassement & VRD ne peut pas candidater au lot 1 du futur marché de maîtrise d'œuvre ;
- L'AMO Maritime ne peut pas candidater au lot 2 du futur marché de maîtrise d'œuvre ;
- L'AMO Infrastructures de quai ne peut candidater à aucun des deux lots ; et la maîtrise d'ouvrage envisage de lui confier une mission d'interfaçage entre les maîtrises d'œuvre et les AMO techniques.

BrestPort considère que l'organisation proposée présente l'avantage de conserver, aux côtés de la fonction de coordination, des expertises techniques spécialisées par domaine d'infrastructure (VRD et terrassements, infrastructures de quai, ouvrages et aménagements maritimes). Cette organisation vise donc à maintenir un haut niveau de maîtrise technique du projet mais également à sécuriser l'identification et le traitement des risques et à favoriser l'identification d'opportunités d'optimisation tout au long du projet. Cette expertise spécialisée constitue un élément essentiel de maîtrise des risques techniques du projet et permettra notamment d'éclairer la maîtrise d'ouvrage dans l'analyse des solutions proposées par les maîtrises d'œuvre et les entreprises, y compris les variantes, adaptations ou optimisations susceptibles d'être présentées.

Il est toutefois précisé que l'organisation décrite dans le présent courrier constituerait l'organisation de référence à ce stade du projet et n'a pas vocation à être considérée comme définitivement figée pour l'ensemble de la durée du projet. BrestPort procédera à une évaluation régulière de son efficacité au cours des différentes phases du projet, notamment lors des transitions entre les phases de consultation, d'études, de préparation et de réalisation des travaux. Au regard des retours d'expérience, de l'évolution des besoins du projet ou de toute difficulté constatée dans la gestion des interfaces, BrestPort se réserve la possibilité d'adapter ou de réviser l'organisation mise en place ainsi que les modalités d'intervention respectives des différents acteurs, afin de garantir le niveau de performance, d'efficacité et de maîtrise des risques attendu.

L'AMO coordinateur et les AMO techniques interviennent exclusivement dans un rôle de conseil, d'assistance et de coordination pour le compte de la maîtrise d'ouvrage. Ils ne se substituent en aucun cas aux responsabilités contractuelles des maîtres d'œuvre ni aux prérogatives décisionnelles du maître d'ouvrage. BrestPort, en tant que maître d'ouvrage, demeurera seul décisionnaire des orientations du projet ainsi que du choix final des maîtres d'œuvre et des entreprises de travaux.

Par le présent courrier, BrestPort souhaite permettre aux acteurs du marché d'anticiper l'organisation des futures consultations, d'apprécier les périmètres techniques envisagés et d'engager, le cas échéant, les réflexions utiles à la constitution de groupements adaptés aux enjeux du projet.

Vous trouverez en annexe de ce courrier une brève présentation du projet InFloW, ainsi que son calendrier et l'organisation présentée ci-dessus illustrée. BrestPort envisage de lancer la phase de candidature de la maîtrise d'œuvre avant la fin de l'année 2026, sous réserve des validations administratives et financières en cours, avec l'ambition de contractualiser les marchés courant du 2^e trimestre 2027.

Nous vous remercions par avance de votre collaboration et de votre mobilisation au service de la réussite du projet InFloW.